



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration clandestine

Question écrite n° 104118

Texte de la question

M. Jacques Bompard interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la renégociation des accords du Touquet. En 2016, la France a accepté 35 170 demandes d'asile sur son territoire. Entre 2015 et 2016, le nombre de demandeurs d'asile est passé de 70 570 à 76 790 à Paris, sans compter les demandeurs sous l'égide du processus de Dublin, qui porte le nombre de demandeurs à 100 000 personnes. Depuis janvier 2017, plus de 50 000 nouveaux immigrés clandestins tentent de rejoindre un continent européen, qui en quelques années, en a recueilli plusieurs millions. À la frontière calaisienne, ce sont des milliers d'immigrés illégaux qui tentent de rejoindre le territoire britannique ; pour se prémunir d'un flux migratoire qu'il se sait incompetent à gérer décemment, le Royaume-Uni a fourni en juin 2016 d'importants moyens (100 millions d'euros) à la France pour sécuriser cette frontière. Malgré cet effort, le Président de la République, qui s'était indiqué favorable à une renégociation des accords, pourrait, si l'on en croit Theresa May, « supprimer les contrôles aux frontières britanniques à Calais » (voir *Le Figaro*, 11 mai 2017, p.10). Cette décision serait dramatique, tant pour le message diplomatique catastrophique que cette violation de la confiance entre la France et l'Angleterre porte, que pour la sécurité des Français de Calais. Les 7 et 8 juillet 2017, le Président de la République se rendra au G20 de Hambourg, où il aura à répondre de la posture adoptée par son Gouvernement en matière d'immigration et de terrorisme. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement va se prononcer en faveur de la suppression des contrôles aux frontières britanniques à Calais.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104118

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2017](#), page 3757

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)